



Déclaration préalable du SNEP-FSU-91 au CDUNSS du 3 juillet 2015

Cette année a été la première année de mise en œuvre du décret du 7 mai 2014 sur le sport scolaire et de la note de service qui l'accompagne, textes réglementaires pour lesquels le SNEP-FSU a beaucoup œuvré.

De nombreux enseignants d'EPS (notamment les Titulaires de Zone de Remplacement affectés à l'année) ont enfin pu bénéficier automatiquement du forfait de 3h d'AS dans leur service hebdomadaire même si, à certains endroits, cela ne s'est pas toujours fait facilement, encore moins pour nos collègues contractuels.

L'augmentation de la subvention du Ministère de l'Education nationale l'an dernier (+1,2M soit 80% par rapport à l'année précédente) ainsi que le changement de position administrative au 1er septembre 2014 des directrices et des directeurs des services départementaux et des directrices et des directeurs adjoints des services régionaux ont permis d'abonder les crédits d'animation et **de compétition : pour notre académie on relève une augmentation de 8.5 % soit + de 25000 euros !**

Lors de la dernière assemblée générale de l'UNSS qui s'est tenue le 2 juin dernier des décisions budgétaires importantes ont été prises pour 2015, dont certaines font écho aux revendications du SNEP-FSU :

- L'application de la division par 2 du coût du contrat pour les collèges REP+ et LP de l'éducation prioritaire.
- L'augmentation de la subvention émanant de la Direction Nationale vers les services régionaux.

Ces mesures devraient venir en aide aux AS qui rencontrent des difficultés financières.

Dès la rentrée prochaine nous porterons une attention toute particulière sur :

- la répartition des moyens destinés au fonctionnement des districts UNSS et à l'indemnisation des coordonnatrices et des coordonnateurs afin que celle-ci soit à minima reconduite, notamment dans le cadre du passage aux IMP. Le Recteur s'est engagé à maintenir au même niveau qu'actuellement les moyens de fonctionnement des districts pour les 3 années à venir. Il a insisté pour que la conversion HSE/IMP soit, a-t-il dit, « généreuse » afin qu'aucun coordonnateur de district ne soit perdant.
- L'accès aux installations sportives tant pour les entraînements d'AS que pour les rencontres UNSS, avec la réforme des rythmes du 1^{er} degré et ses conséquences préjudiciables pour l'EPS et le sport scolaire.

- Le forfait AS pour tous les collègues EPS TZR, contractuels qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel (NS du 28/05/14), le forfait 3h sur un semestre pour les professeurs d'EPS stagiaires.
 - une fois encore, nous aurons à faire valoir l'existence du sport scolaire le mercredi après-midi pour les 156 établissements affiliés du 91. nous resterons vigilants sur la question des transports.
 - Les élections UNSS (représentants des AS dans les conseils départementaux et régionaux et instances nationales de l'UNSS) : Les nouveaux statuts devant être mis en application dans l'année qui suit leur parution au JO, ce qui ne saurait tarder puisque le 1^{er} passage en Conseil d'Etat fin mai et au CSE début juin les ont validés. Devant se dérouler au 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire, nous solliciterons à ce moment-là le directeur académique afin d'organiser au mieux ces élections dans tous les établissements qui auront à élire par l'intermédiaire de leur comité directeur les futurs représentant-e-s des AS du 91.
 - Le MEN, avec le Ministère Jeunesse et Sports (MJS), a déclaré l'année 2015-2016 « Année du sport de l'école à l'université » en s'appuyant sur le calendrier des grands événements sportifs internationaux qui se dérouleront en France pour « valoriser les pratiques sportives à l'école et en premier lieu l'EPS et le sport scolaire ». Le SNEP-FSU considère qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour porter nos exigences pour la démocratisation des APSA : ancrer l'EPS sur les APSA, exiger des installations sportives en nombre et de qualité, développer une véritable politique du sport pour tous en France, actuellement non menée par le ministère des sports, avec des budgets et des personnels à la hauteur de cette ambition.
- Nous proposons que les événements qui seront initiés par les équipes EPS dans les collèges et les lycées soient rendus visibles et soient l'occasion de mettre en avant l'originalité, la richesse et la diversité des pratiques physiques et sportives enseignées.

Le Recteur de notre académie s'est engagé pour la création d'un poste définitif au Service Départemental UNSS du 91. Le SNEP-FSU se satisfait bien entendu de cette bonne nouvelle même s'il regrette la manière dont vient d'être du coup remerciée notre directrice départementale adjointe, Madame Truchi, après huit années passées au service de l'animation et des compétitions du sport scolaire essonnien.

Enfin, comment ne pas terminer notre déclaration sans souhaiter à Annie Venon, secrétaire du SD91 depuis 24 ans, la mémoire du service, connue et reconnue pour son extrême gentillesse et son dévouement, une heureuse retraite bien méritée.